Image not found or type unknown

Un gérant de SARL peut-il démissionner ?

publié le **24/05/2013**, vu **685 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Le gérant d'une SARL peut démissionner de ses fonctions à tout moment. Mais s'il le fait dans des circonstances causant un préjudice à la SARL, il pourra être condamné au versement de dommages et intérêts. Quelle procédure suivre pour éviter cela ? Peut-il être tenu de payer les dettes de la société après sa démission ?

Aucune disposition ne réglemente la démission des gérants de SARL. Toutefois, le gérant doit rester prudent et éviter de démissionner sur un coup de tête. En effet, sa décision pourrait mettre en péril les intérêts de la société et sa responsabilité pourrait être engagée.

Pour en savoir plus : http://www.assistant-juridique.fr/demission_gerant_sarl.jsp

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés